



MAIRIE - 73730 SAINT PAUL SUR ISERE
☎ 04.79.38.20.83 📠 04.79.38.26.97 www

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 juin 2017 à 17 H 00**

Présents : Patrick MICHAULT, Mme Véronique AVRILLIER, Marc ASSET, Sébastien BLANC, Clovis AVRIT, Gérard CARREAU, Mme Nelly MICHAULT, Mme Sylviane LEGER, David VALLON.

Absent(s) excusé(s): Julien FILLION-NICOLLET, Mme Alexandra MARTIN-CORREIA, Mme Aurélie OBIN, Mme Laurence PILLET.

Quorum : atteint **Pouvoir** : NEANT

Secrétaire de séance : M. Clovis Avrit

Ordre du jour

1. Approbation du compte-rendu de la réunion précédente

Le compte-rendu de la réunion du 07 juin 2017 est approuvé

01. Communication des décisions prises en vertu de la délégation de compétence

Décisions prises depuis le 26 avril dernier :

Décision 2017

Décision	Tiers	Objet	Montant
2017-15	PERRIER Sébastien	Fauchage voiries communales	4 685,76 €

Pour information, paiement de diverses factures :

Véolia Budget Eau	Facturation eau 2016 + entretien compteurs	8 122,68
BORLET Imprimerie	Réalisation de plans PLU	242,40
ONF	Travaux de maintenance cunettes	3 049,86
VIGIER Nathalie	Repas suite corvée	151,30

ORDRE DU JOUR :

Il est demandé de rajouter à l'Ordre du Jour, la proposition de l'ONF relative à la validation de l'état des coupes de bois pour 2018.

Vote contre : 0 Abstention : 0 Vote pour : 9 (Unanimité)

Il est demandé de retirer de l'Ordre du Jour, le renouvellement du contrat de travail de l'adjoint administratif, son contrat du 01/07 au 31/08/2017 ayant été validé lors de la réunion du 07 juin dernier.

Pour la suite, il sera proposé son renouvellement au conseil du 28 août prochain.
Vote contre : 0 Abstention : 0 Vote pour : 9 (Unanimité)

1. Election de 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants en vue de l'élection partielle d'un sénateur dans le Département de la Savoie

Dans les communes de moins de 1 000 habitants, l'élection des délégués et des suppléants se déroulent séparément. Le vote a lieu au scrutin secret majoritaire à 2 tours.

- a- Mise en place du bureau :
Président : Patrick Michault
Secrétaire : Véronique Avrillier
2 Conseillers présents les plus jeunes : Sébastien Blanc et David Vallon
2 Conseillers présents les plus âgés : Clovis Avrit et Gérard Carreau
- b- Vote (bulletin secret)
- c- Dépouillement
- d- Rédaction du PV et signatures

Sont élus : Représentants titulaires : Patrick Michault. Véronique Avrillier. Marc Asset. (9 voix)

Représentants suppléants : Clovis Avrit. Sébastien Blanc. David Vallon. (9 voix)

2. Comptabilité

- Versement de la subvention d'équilibre au Budget du CCAS

Monsieur le Maire indique qu'il convient de fixer le montant de la subvention à allouer pour le fonctionnement du CCAS.

Le Budget M14 2017 voté en mars prévoyait une subvention de 5 600 € nécessaire pour équilibrer les comptes.

Il est proposé aujourd'hui de valider cette proposition et d'en approuver le versement

Vote contre : 0 Abstention : 0 Vote pour : 9 (Unanimité)

- Versement de la subvention d'équilibre du Budget de l'Eau

Monsieur le Maire indique qu'il convient de fixer le montant de la subvention à allouer pour le fonctionnement du Budget de l'Eau.

Le Budget M14 2017 voté en mars prévoyait une subvention de 60 609 € nécessaire pour équilibrer les comptes.

Il est proposé aujourd'hui de valider cette proposition et d'en approuver le versement

Vote contre : 0 Abstention : 0 Vote pour : 9 (Unanimité)

3. Affaires scolaires

- Règlement de la cantine scolaire

Monsieur le maire informe le conseil municipal que des modifications doivent intervenir sur le règlement intérieur de la restauration scolaire du RPI et notamment :

- Aucune demande de repas culturel ne sera accordée.
- Les prix des repas sont fixés par délibérations des conseils municipaux respectifs des 3 communes du RPI.
- Les enfants qui mangent à la cantine et pas inscrits au TAP devront être récupérés au plus tard à 13h20.
- Ne pourront être réinscrits à la rentrée scolaire les enfants dont les parents auraient des impayés de restauration scolaire.
- Le règlement est valable à compter de la rentrée 2017 et pour les années suivantes.

Vote contre : 0 Abstention : 0 Vote pour : 9 (Unanimité)

- Règlement de la garderie scolaire

Il est rappelé que les enfants de l'école de Saint Paul peuvent utiliser le service de la garderie de Rognaix. Des modifications ont été apportées pour améliorer le service, notamment :

→ La possibilité pour les enfants de plus de 7 ans de partir seuls de la garderie à 18h30 avec une autorisation écrite du responsable légal

Vote contre : 0 Abstention : 0 Vote pour : 9 (Unanimité)

- Rappels des tarifs

. Repas maternelle facturé aux parents : 4,95 € (inchangé) pour l'année scolaire 2017-2018

. Repas maternelle facturé par API à la Mairie : 4,94€

Pour information : La mairie a été sollicitée par une jeune fille pour effectuer un contrat d'apprentissage pour un CAP petite enfance à l'école.

Le dispositif est possible dans les communes, le contrat est un contrat de droit privé avec application de règles mixtes droit du travail et fonction publique.

Sur le principe, il lui a été répondu favorablement.

Pour une mise en application, le comité technique du Centre de Gestion doit donner son avis sur les modalités pratiques : horaires, salaire. Se pose le problème des vacances scolaires.

Le dossier est en cours et sera proposé au prochain conseil.

4. Répartition de la facture de location du plancher loué pour la fête de l'école par l'APE.

Il est proposé de partager en trois la facture de 288,00 € relative à la location du plancher pour la fête de l'école.

Vote contre : 0 Abstention : 0 Vote pour : 9 (Unanimité)

5. Personnel

Mme MERCIER Christiane a bénéficié depuis maintenant une dizaine d'années de différents CDD successifs correspondant à six années pleines de travail. Cette condition nécessaire est remplie pour qu'un contrat à durée indéterminée lui soit proposé :

Horaires hebdomadaires : 10 h hebdomadaire annualisé basé sur l'indice IB 352, IM 329 au lieu de IB 347, IM325, conditions qu'elle a acceptées.

Vote contre : 0 Abstention : 0 Vote pour : 9 (Unanimité)

Pour information : (Mme Avrillier Véronique)

6.1. Dossiers Permis de Construire :

Aucun

6.2. Déclarations Préalables :

Demande de déclarations préalables en cours:

- M. Ferlay Bruno. La Fontaine. Création d'une terrasse, structure et garde-corps en bois.

- M. Gonthier Charles. Les Dodes. Pose d'une baie vitrée à la place d'une fenêtre avec volet roulant. Pose d'une baie vitrée avec volet roulant à la place d'une porte de garage. Le garage sera transformé en cuisine d'une surface de 19,80 m².

- M. Léger Jean-Claude. Le Pechay. Réfection d'un balcon bois châtaignier d'une hauteur de 1,00 m existant et refait à l'identique.

Déclarations préalables acceptées :

- Mme Piani Christelle. Les Champs. Réalisation d'une terrasse bois de 4,00 m x 4,00 m.
- M. Pivier Gérald. Le Replein. Enclos à chien en extension de la grange. Ouverture côté arrière et côté droit.
- M. Pivier Gérald. Le Replein. Mur de soutènement de 0,45 m. Cette modification est réalisée afin d'aplanir le sol pour faire un potager et dans le futur une place de stationnement.
- M. Guillard Jérôme. Le Villard. Remplacement d'une fenêtre PVC et 3 portes fenêtres en PVC. Enlèvement des persiennes en place. Mise en place de volets roulants. Peinture des façades en « ton pierre ».
- Mme Grob Tiffanie. Le Cudray. Bardage, isolation. Création d'un dortoir dans l'annexe de 40 m². Mise en place de 2 fenêtres en façades de 0,60 m x 0,60 m. Couverture du sol de la terrasse existante en matériaux bois en remplacement du carrelage actuellement en place.
- M. Maranzana Fabrice. Le Château. Prolongement d'un balcon.
- M. Dahaoui Sofiane. Le Château. Remplacement de la toiture actuelle « Type bardeaux canadien » par des tôles « bac acier » prélaquées gris graphite.

6.3. Déclaration d'Intention d'Aliéner :

Vente GILLET / CIARELLI – MONTMAYEUL au Replein

La commune ne préempte pas.

12.1 – Bois et forêt

- **Etat des coupes 2018 (voir courrier ONF).**

Monsieur le maire commente les 3 parcelles proposées pour 2018 pour un volume d'environ 1 260 m³.

Vote contre : 0 Abstention : 0 te pour : 9 (Unanimité)

- **Forêt :**

Lors de la prévente du mardi 27 juin 2017 à Ugine, la parcelle n°18 d'un volume de 777 m³, située au-dessus de « Bavon » a été vendue à l'entreprise Monet Sève pour la somme de 30688,00 €.

- **Plan d'aménagement :**

La présentation du « Plan d'Aménagement de la Forêt » a eu lieu en mairie de Saint Paul Sur Isère le 27 juin 2017. Il appartient maintenant à tout le Conseil Municipal de lire l'étude, de faire des remarques éventuelles et d'approuver celui-ci. Ce plan aura une durée de 20 ans.

- **Lamier :**

Après demande de Monsieur le maire auprès de l'ONF, le lamier passera fin août début septembre 2017 sur les routes du Replein et du Cudray au Pont de la Planchette, sur la piste de la Gittaz et du Charvan. Ces travaux seront réalisés dans le but de remettre les routes au bon gabarit. Les plus grosses branches qui ne passeront pas au broyeur seront laissées aux propriétaires sur le bas-côté de la route.

- **Epareuse :**

Pour l'année prochaine, il faudra faire 2 passes du côté bas à la place d'une effectuée comme cette année.

Il faudra réaliser les travaux jusqu'au Pont de la Planchette. Monsieur le maire n'avait donné cette année que jusqu'au départ de la piste de la Gittaz.

14. Communications et Questions diverses

- Le CCAS de La Bathie nous a informé qu'à compter du 1^{er} septembre prochain, le portage des repas se fera en liaison froide

- L'Entreprise Nantet doit intervenir pour la dépose du petit hangar rue Gisèle le 10 juillet 2017. Les bois de charpente seront laissés à disposition de la commune.
- Un administré s'est plaint que sur la piste de la Gittaz au niveau de l'entrée de la parcelle 24, il était difficile de circuler car la piste était défoncée. Après s'être rendus sur place, les élus ont pu constater que la piste était un peu grasse, ce qui n'a d'ailleurs pas empêché le camion de bestiaux de monter les vaches en alpage. Sans vouloir chercher de coupable entre débardeur et agriculteur, il est dommage que la circulation se fasse après les orages !!!

15. Tour de table du Conseil Municipal

M. Michault Patrick : Vol par effraction : Plusieurs vols ou tentatives de vols ont été commis sur Saint Paul Sur Isère depuis le début de l'année. Il est demandé à la population d'être vigilant et de prévenir la gendarmerie si quelque chose est suspect.

M. Asset Marc : Les grumiers sont très chargés, au-dessus des ranchers. Demander à l'ONF d'effectuer des contrôles de chargement.

Mme Michault Nelly : Demande où en est la caution de la salle des fêtes. Monsieur le maire dit qu'il attend encore une semaine et qu'après il fera encaisser la caution.

Mme Leger Sylviane : dit que l'eau est boueuse dans ses tuyaux d'eau. Monsieur le maire fera purger les canalisations communales par Véolia.

16. Parole aux personnes qui assistent au Conseil Municipal.

Sans objet

17. Prochain Conseil Municipal :

- Le 28 Août 2017 à 19 :00

Fin de la séance à : 18 :45

Secrétaire de séance
Clovis Avrit

Compte-rendu validé par Monsieur MICHAULT